



COMPTE-RENDU

Date :	Objet : Comité Syndical
17/12/2014	<p>Etaient présents : 14 / 32 HELWIG Michelle, FRANÇOIS Jacques, MARTIN Gérard, DION Michel, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, CARAMARO Laure, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, COLAS Roger, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, FOLLIC Alain, FORGET Michel.</p> <p>Etaient excusés : 9 LEBRESNE Jean-Claude, PLOUZENNEC Pierre, LANNOU Jacques, CROM Florence, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, MARECHAL Anne, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier</p> <p>Secrétaire de séance :</p>

Le Quorum n'étant pas atteint, le Président décide cependant de faire une présentation des éléments aux délégués présents.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président fait une présentation détaillée des propositions figurant au débat d'orientation budgétaire.

Il rappelle que ce DOB intervient dans une conjoncture compliquée mais qu'il conviendra, quoi qu'il en soit, de réaliser les travaux indispensables et d'exécuter nos missions dans le respect du cadre réglementaire.

Il fait un point sur la situation du personnel au 1^{er} janvier 2015 et rappelle la décision de recrutement de l'agent administratif 2^{ème} classe à compter de cette date après 20 mois en intérim.

La situation de l'endettement de VALCOR au 1^{er} janvier 2015 est présentée et détaillée.

Il est fait part d'une correction à apporter concernant la population couverte par l'activité « Déchèteries » (103 825 habitants INSEE et non DGF)

La panne du GTA en 2014 aura une incidence sur le montant de la TGAP à payer en 2015. Monsieur DION demande s'il est possible de plaider la « bonne cause » auprès des douanes ? Il est à craindre que non.

Le Président présente le montant des garanties financières probables pour le centre de transfert de Confort-Meilars et la déchèterie de Trégunc. S'en suit un débat sur les modalités de constitution de ces garanties et leurs usages. La décision sera prise lors du vote du B.P.

Les évolutions des tonnages à traiter sont étudiées et les causes des variations sont examinées pour chaque catégorie de déchets. Il semblerait qu'on atteigne un palier.

D'une façon générale on prévoit pour 2015 des augmentations de tonnages d'OM, de refus de tri et d'incinérables et le Président rappelle que ces dernières augmentent les dépenses de fonctionnement et impactent la capacité de VALCOR à accueillir des tonnages tiers.

M. COLAS évoque un manque de communication auprès de la population. Il paraît évident que les contribuables ne font pas le lien entre le geste de tri et le montant de la TEOM. Dans le cas de la CCPF, il semblerait au contraire que le lien avec la REOM soit parfaitement compris puisqu'on observe un transfert vers les sacs jaunes et la déchèterie.

Le Président évoque l'enjeu du marché passé à avec la CCPS qui arrive à terme en avril 2015.

En ce qui concerne les perspectives d'investissement, il est proposé de travailler avec des plans pluri annuels d'investissement.

Monsieur DION demande si le programme d'investissement pour les bureaux de VALCOR peut être décalé. Il est répondu que ces travaux ont été budgétisés au BP. 2014 et que les marchés sont signés et notifiés pour un démarrage au 1^{er} février 2015.

Concernant l'activité « déchèteries » le Président relève également une augmentation attendue des tonnages du fait, notamment, de la mise en service de la déchèterie de Moëlan sur Mer.

Il rappelle l'objet de l'étude en cours conduite par le cabinet STRATORIAL concernant l'exercice de cette compétence par VALCOR. L'étude a mis en évidence qu'une part des charges de structure de VALCOR actuellement affectée au budget « incinération » pourrait être affectée au budget « déchèteries ». ex : une partie des salaires du personnel et des indemnités des élus ainsi que téléphone, EDF, eau et assainissement, informatique et photocopie, fournitures administratives etc... Le montant de ces charges fixes à transférer du budget « incinération » au budget « déchèteries » est estimé à 100 K€ environ.

Monsieur COLAS souligne l'obsolescence et la vulnérabilité des déchèteries de Scaër et de Trégunc et interpelle les délégués sur la responsabilité de VALCOR quant à la qualité du service aux usagers et à la sécurité des sites qui ne doivent pas devenir des zones de non droit. Un débat s'en suit sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger les déchèteries du vol et du vandalisme.

Reprenant des arguments déjà maintes fois évoqués, VALCOR propose de s'engager dans une politique de communication à partir de 2015 en s'appuyant sur plusieurs supports : Site internet, charte graphique etc... et propose de lancer dès 2015 une campagne de communication sur les apports de déchets verts en déchèterie.

Le Président fait état de l'avancement de la réflexion sur la mutualisation des équipements à l'échelle du Sud Finistère. Le SIDÉPAQ a émis un avis favorable à la poursuite de l'étude permettant de calculer le montant des contributions dans le cas d'un syndicat unique.

Il est rappelé l'enjeu de l'arrêté du 12 juillet 2011 relatif au traitement des déchets organiques produits par les « gros producteurs » et les conséquences éventuelles mais difficilement chiffrables sur les tonnages incinérés à l'UIOM.

Pour plus de détail, voir DOB en annexe à la note de synthèse.

2. TARIFS « INCINERATION » ET « DECHETERIES »

Sur proposition du bureau, le Président présente un projet de tarification pour le traitement des déchets tiers en incinération et pour les dépôts des déchets des artisans-commerçants en 2015.

En « Incinération », il est proposé de limiter l'augmentation des tarifs 2015 à 2 % pour répondre aux appels d'offres et aux demandes des apporteurs en fonction des quantités apportées, de la nature des DIB et de la période d'apport.

En ce qui concerne les tarifs de dépôts en déchèterie, le bureau recommande d'aligner les tarifs de VALCOR sur les orientations de la « *charte régionale Bretagne pour l'accueil des entreprises artisanales dans les déchèteries* » et de ne plus facturer les apports de ferraille et de carton.

Il est proposé de créer une nouvelle ligne de tarif pour le traitement des souches.

3. AVENANT AU MARCHE « EXPLOITATION DES CENTRES DE TRANSFERT »

Le Président expose la justification de cet avenant qui a pour objet de corriger une erreur matérielle sans conséquence sur le montant du marché.

4. DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DES COMMISSIONS

Lors du comité syndical du 19 novembre 2014, Madame CROM a fait part de la demande de Monsieur Hugues TUPIN de s'inscrire à la commission « Incinération » et souhaite pour sa part s'inscrire à la commission « Finances et personnel ». Monsieur Guy PAGNARD a pour sa part demandé de s'inscrire à la commission « déchèteries ».

Il serait en outre souhaitable qu'un délégué de la COCOPAQ et de la CCCS puissent siéger à la commission « Incinération » et qu'un délégué de la CCPF puisse siéger à la commission déchèterie.

5. AVENANT MEGALIS

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'accès aux services de MEGALIS à partir du 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 500 € HT / an.

6. ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé de procéder à une admission en non-valeur de recettes non recouvrables pour un montant de 1 899.55 € correspondant à des dépôts de déchets endéchèteries sur la période de 2006 à 2014.

7. DECISIONS MODIFICATIVES « INCINERATION » ET « DECHETERIES »

7.1. Décision modificative N° 2 « Incinération »

Le Président présente la décision modificative N° 2 induite par des dépenses supplémentaires en électricité suite à la panne du groupe turbo alternateur en juillet –août 2014 et apporte les explications.

7.2. Décision modificative N° 3 « Déchèteries »

Le Président présente la décision modificative N° 3 induite par des admissions en non-valeurs pour des factures de dépôts en déchèterie non recouvrable. Il est rappelé qu'une admission en non-valeur n'est pas une créance éteinte mais qu'elle est en générale abandonnée.

8. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués.

A Concarneau le 18 décembre 2014.